

## Les Huit Thésaurus Harmonisés en Santé au travail Présentation des différents Thésaurus recommandés

### Thésaurus des secteurs d'activité

La NAF 2008 est une nomenclature gérée par l'INSEE. Le code NAF est fourni par l'employeur.

Il suffit de connaître le numéro SIRET pour obtenir le code NAF et une interface de recherche existe sur le site de l'INSEE.

### Thésaurus des professions

Toute entreprise a l'obligation de définir le code PCS-ESE pour renseigner la DADS de chacun de ses salariés, à partir de la nomenclature élaborée par l'INSEE. En sus du libellé métier, cette nomenclature permet d'appréhender la catégorie socio-professionnelle des salariés suivis.

### Thésaurus des expositions professionnelles

Ce Thésaurus est élaboré au sein du groupe nomenclature du RNV3P hébergé à l'ANSES. Le Thésaurus des Expositions Professionnelles est une nomenclature traduite en sept langues et qui fait l'objet d'une relecture respectant les contraintes et les besoins de chaque acteur de la Santé au travail.

### Thésaurus des effets sur la santé

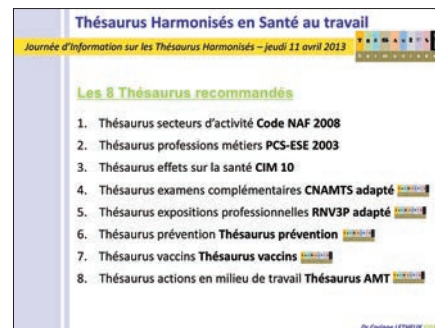
La CIM 10 est publiée par l'OMS et est utilisée par toutes les spécialités médicales, par le réseau RNV3P et par l'InVS. Elle contient environ 12.000 codes organisés en 21 chapitres couvrant l'éventail complet des états morbides classés par organes ou appareils fonctionnels. Les items classés en " R " permettent de faire une recherche par symptômes.

### Thésaurus des actions en milieu de travail

Ce thésaurus a été conçu pour permettre à l'ensemble des intervenants de nommer leur activité en milieu de travail de manière homogène. Il part de la cible (salarié, entreprise, branche professionnelle), pour définir l'objectif, puis nommer le moyen utilisé pour y parvenir. Cette table prend en compte les missions réglementaires des équipes en Santé au travail.

### Thésaurus des examens complémentaires

Ce thésaurus liste les examens complémentaires utilisés en Santé au travail. Il prend en compte les examens complémentaires cités dans la régle-



mentation et les tableaux de maladies professionnelles.

### Thésaurus des vaccins

Ce thésaurus constitue une liste de vaccins utilisés en médecine du travail. Il propose une abréviation, le nom de la ou des maladies contre lesquelles il protège et l'appellation commerciale.

### Thésaurus de la prévention

Le thésaurus couvre les préventions primaires, secondaires et tertiaires ainsi que le rôle de conseil, d'information et de formation, la mobilisation des préventeurs tiers. Il permet de préciser les conseils et préconisations sur les équipements de protection individuelle et/ou collective. ■



### ZOOM

#### Calendrier de mise à disposition

A quel moment les Thésaurus Harmonisés seront-ils mis à disposition dans chaque SSTI ?

Chaque Service doit se fixer des priorités de saisie et avancer progressivement, en accompagnant par la sensibilisation, l'information et, le cas échéant, la formation. L'incorporation des thésaurus peut être effectuée dans la version en cours du logiciel. Dans ce cas, l'accompagnement porte essentiellement sur les thésaurus.

Certains SSTI profitent d'un changement de version du logiciel pour y incorporer des Thésaurus Harmonisés. Cette solution a souvent l'avantage de mettre à disposition une version récente, souvent matricielle, c'est à dire encore mieux adaptée aux thésaurus, mais implique que les professionnels soient bien formés au nouveau logiciel.

Dans ce cas, l'accompagnement en information et en formation concerne à la fois le nouveau logiciel et les nouveaux thésaurus.

### Le temps de saisie avec les thésaurus

## Une saisie harmonisée : gain de temps, perte de temps ?

L'utilisation des mêmes termes par l'ensemble des professionnels des SSTI a l'intérêt de faire gagner du temps, entre autres, lors de la consultation médicale ou de la rédaction de la Fiche d'entreprise.

Ainsi, les renseignements saisis par le service administratif, tels le code NAF, le code PCS-ESE, la catégorie SMR ou non-SMR, les risques déclarés par l'employeur, pourront alimenter le DMST, la Fiche d'entreprise ou d'autres documents, sans qu'une nouvelle saisie (par exemple du code PCS-ESE) ne soit nécessaire (sauf si elle est erronée).

De la même façon, les risques identifiés par un IPRP ou une infirmière, ou les actions en milieu de travail mises en

œuvre pourront alimenter tous les documents sans nouvelle saisie (le RAM, la Fiche d'entreprise, etc.), sauf si des corrections sont nécessaires.

Il faut enfin remarquer qu'actuellement du temps est déjà consacré à la saisie de données souvent peu exploitables. Le temps sera donc utilisé différemment. ■



## Le devenir des données saisies antérieurement Faut-il convertir les données déjà saisies ?

Il est recommandé de basculer en respectant les données saisies antérieurement, c'est-à-dire sans conversion des données.

Si un SSTI décide, malgré tout, de se lancer dans la conversion des données saisies antérieurement, il faut savoir que les correspondances ne seront pas univoques et que la transposition représente un chantier extrêmement com-

plexe qui suppose un gros travail de concertation interne et des coûts informatiques supplémentaires.

La CSI a conseillé aux éditeurs de logiciels d'afficher toutes les données saisies antérieurement en lecture seule, dans une couleur (ou une police de caractères) indiquant que ces renseignements sont anciens et qu'il faut les réactualiser avec les items des Thésaurus



Harmonisés. Par exemple, si un salarié n'est pas venu depuis 4 ans, s'afficheront les risques professionnels saisis il y a 4 ans, avec une invitation à les actualiser en fonction du poste occupé actuellement, mais aussi en fonction des termes plus adaptés du Thésaurus Harmonisé. ■

## "Short lists" et Thésaurus Harmonisés Une simplification du mode de recherche pour l'utilisateur

Une "short list", ou liste courte, est une extraction, à partir des libellés d'un Thésaurus, des items correspondant aux termes les plus utilisés en SSTI.

Ces "short lists" permettent une recherche simplifiée pour l'utilisateur, qui peut, si sa recherche a été infructueuse, élargir sa recherche à l'ensemble de la table. Pour plusieurs Thésaurus, une "short list" a été établie et livrée aux éditeurs.

Concernant le Thésaurus des Expositions Professionnelles, la "short list" se compose des libellés faisant l'objet d'une surveillance médicale renforcée,

étant considérés comme facteurs de pénibilité, classés en tant que cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction de catégories 1 et 2, comme agents chimiques dangereux ou classés en tant qu'agents biologiques pathogènes 3 et 4.

Les libellés possédant une VLEP<sup>1</sup> ou liés à un ou des tableaux de maladies professionnelles ont également été ajoutés à la "short list". Les noms génériques des vaccins constituent la "short list" du Thésaurus des vaccins.

Pour le Thésaurus des Effets sur la Santé, une "short list" des libellés de la CIM 10<sup>2</sup> a été constituée à partir d'un



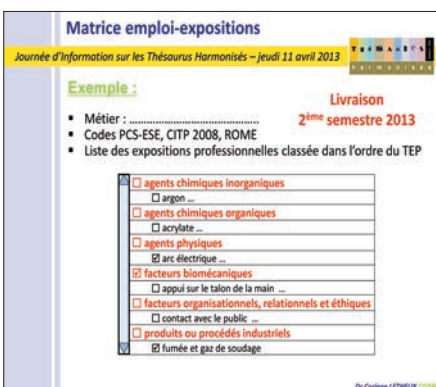
article de l'OMS listant les codes les plus utilisés en Santé au travail, de la liste réduite des maladies provenant du RNV3P<sup>3</sup>, ainsi que des items des tableaux de maladies professionnelles. ■

1 - Valeur Limite d'Exposition Professionnelle.

2 - Classification Internationale des Maladies – 10<sup>ème</sup> version.

3 - Réseau National de vigilance et de Prévention des pathologies Professionnelles.

## Matrices emploi-expositions et Thésaurus des Expositions Professionnelles Elaboration de matrices emploi-expositions partagées nationalement



Devant le constat de l'absence de matrices emploi-expositions partagées nationalement, il a été décidé la constitution de matrices emploi-expositions, par le groupe ASMT FMP<sup>1</sup>, réalisées à partir de l'extraction des Fiches Médico-Professionnelles ([www.fmpcisme.org](http://www.fmpcisme.org)), en utilisant la nomenclature du Thésaurus des Expositions Professionnelles.

La matrice emploi-expositions comprendra, pour chaque métier, les codes

PCS-ESE, CITP 2008 et ROME et les expositions professionnelles probables dans l'ordre utilisé dans le Thésaurus des Expositions Professionnelles. Le préventeur pourra cocher les expositions qu'il a constatées ou qui lui sont signalées par l'entreprise (salariés ou employeurs).

Une première livraison aux éditeurs de logiciels de ces matrices emploi-expositions est prévue au deuxième trimestre 2013. ■

1 - Action Scientifique en Milieu de Travail - Fiches Médico-Professionnelles.

## Portails et Thésaurus Harmonisés

### Qu'est-ce qu'un portail et à quoi peut-il servir ?

Un portail est une interface informatisée entre le SSTI et ses adhérents, mis en place par les éditeurs de logiciel ou directement par les Services.

Il permet, par exemple, à l'entreprise de déclarer les effectifs, les surveillances médicales renforcées et de renseigner la fiche d'exposition professionnelle, en utilisant le vocabulaire des Thésaurus Harmonisés.

Les items du Thésaurus des Expositions Professionnelles sont utilisés pour nommer les expositions profes-

sionnelles donnant lieu à "surveillance médicale renforcée" et les facteurs de pénibilité.

En outre, les mesures de prévention, extraites du Thésaurus de la Prévention, liées aux expositions professionnelles listées, peuvent aussi être sélectionnées dans une "short list" ou dans l'ensemble de la table.

L'utilisation de portails intégrant les nomenclatures des Thésaurus Harmonisés contribue à l'amélioration du dialogue entre les préventeurs et l'entreprise adhérente. ■



#### ZOOM

#### Ergonomie et structure des logiciels

#### Utilisation des Thésaurus Harmonisés dans des logiciels de structure différente

En matière d'ergonomie de consultation des thésaurus, il revient aux éditeurs de logiciel, à la demande de leurs clubs d'utilisateurs, de faciliter la recherche des termes en permettant d'effectuer les requêtes dans une sous-partie du thésaurus correspondant aux termes les plus usités (nommée short-list), puis d'élargir à la table entière si la recherche est infructueuse.

Il convient aussi que la recherche soit possible par tout ou partie du mot recherché, sans avoir à ouvrir le thésaurus dans son ensemble et sans avoir à rechercher dans l'arborescence.

Il a été demandé aux éditeurs de logiciels de conserver la possibilité de renseigner les rubriques en texte libre, ce qui laissera aux professionnels la possibilité de saisir ponctuellement "hors thésaurus" : évidemment, les informations saisies de cette manière ne pourront pas être agrégées avec les données des autres dossiers.

Leur compilation annuelle permettra d'alimenter les demandes des créations de nouveaux items dans le cadre de la mise à jour des thésaurus. ■

### Répartition des rôles et Thésaurus Harmonisés

### Mise en place des Thésaurus dans l'équipe pluridisciplinaire

Le Docteur Roig, médecin coordinateur de l'ASMT65 à Tarbes, a détaillé les étapes précédant et accompagnant la mise en production des Thésaurus Harmonisés, concomitantes d'une nouvelle organisation temporaire du rythme des visites.

- Formation des équipes pluridisciplinaires en décembre 2012 :
  - par le médecin formateur : présentation des thésaurus, leur structure, les chemins d'accès,
  - par l'éditeur de logiciel : mise en pratique sur écran, avec accompagnement, support documentaire.
- Mise en production au 1<sup>er</sup> janvier 2013 des Thésaurus Harmonisés dans le logiciel métier.
- Accompagnement technique de proximité pendant 2 mois :
  - signalement des anomalies, ou dysfonctionnements,
  - correctifs rapides par l'éditeur de logiciel.
- Commission Informatique pour suivi des thésaurus dans le Service : veille avec éditeur de logiciel.
- Association de tous les personnels à la veille.
- Veille au niveau du Groupe Thésaurus du Cisme.

En synthèse, la mise en place des Thésaurus Harmonisés dans ce Service a mis en exergue :

- une facilité d'accès moyennant une formation,
- une nécessité d'un accompagnement technique et médical de proximité pendant les premières semaines, afin de mémoriser les pratiques,
- une réactivité nécessaire dans les corrections ergonomiques.

Les premiers résultats obtenus sont :

- une maîtrise collective à ce jour : PCS-ESE, NAF 2008, CIM 10, Vaccins,
- une maîtrise partielle : Examens Complémentaires, AMT (Action en Milieu de Travail),
- une maîtrise incomplète : Expositions Professionnelles, Prévention. ■

#### Répartition des rôles et thésaurus

(mise en place dans l'équipe pluridisciplinaire)

CISME 11 avril 2013  
Dr Virginie ROIG

